



COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Huitième session

Rome, 8-10 juin 2016

RAPPORTS DES ORGANISATIONS ET INSTRUMENTS INTERNATIONAUX

1. Conformément à son plan stratégique 2014-2023, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) a pour objectif d'œuvrer activement à l'accroissement des synergies et au renforcement des partenariats avec l'ensemble des acteurs concernés par les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Dans ce cadre, le Secrétariat du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Groupe de travail) a demandé et reçu de la part de différentes organisations internationales des rapports sur les activités qu'ils ont entreprises dans le domaine des ressources phylogénétiques.

2. Le Groupe de travail est invité à prendre note des documents suivants: le rapport du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures (*Report from the Global Crop Diversity Trust to the Intergovernmental Technical Working Group on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture – CGRFA/WG-PGR-8/16/Inf.5*); le rapport conjoint de la Fédération internationale des semences et de l'Association européenne des semences (*Joint report from the International Seed Federation and the European Seed Association to the Intergovernmental Technical Working Group on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture – CGRFA/WG-PGR-8/16/Inf.6*); et le rapport du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (*Report from the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture to the Intergovernmental Technical Working Group on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture – CGRFA/WG-PGR-8/16/Inf.7*).

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

3. Eu égard à l'importance des activités en cours et des questions intéressant la Commission dans le contexte de la mise en œuvre de son programme de travail pluriannuel, le Groupe de travail souhaitera peut-être recommander à la Commission de continuer à recevoir les rapports des organisations et instruments compétents.